



Communications
Research Centre
Canada

An Agency of
Industry Canada

Centre de recherches
sur les communications
Canada

Un organisme
d'Industrie Canada

January 6, 2017

Project #: IP-11369 Supply and Install Plumbing New Work – Building 2E - 2 Floor and Roof Fit-up Project

Addendum #4

The purpose of this Addendum No. 4 below hereto is to provide answers to questions raised and to confirm certain additions/changes/information all of which form part of the above referenced ITT.

- 1.1 The Contractor is responsible for supplying and removal of all garbage bins.
- 1.2 Hold to hard specs
- 1.3 Drawing (M302 Drawingnote: 12) remove from the tender process.
- 1.4 Drawing (M302 Drawingnote: 13) remove from the tender process.
- 1.5 Drawing (M302 Drawingnote: 14) remove from the tender process.
- 1.6 Drawing (M303 Drawingnote: 15) remove from the tender process
- 1.7 Drawing (M304 Drawingnote: 11) remove from the tender process
- 1.8 Drawing (M304 Drawingnote: 12) remove from the tender process
- 1.9 Drawing (M304 Drawingnote: 13) remove from the tender process
- 1.10 Please confirm if Type C-2 insulation is acceptable for concealed areas.
Please note that the supply and installation of pipe insulation is not part of this scope of work. CRC have a direct contract in place for pipe insulation. Remove thermal insulation from tender process
- 1.12 Would it be possible to get a copy of the mandatory contractor sign-in sheet for this project?
No, we do not provide bidder lists to contractors
- 1.13 Who is responsible for carrying the costs of the Controls Work for this tender?
The winning Mechanical firm will carry Honeywell
- 1.14 Does the HVAC or Plumbing carry the Heating portion of the job?
The air handling unit was pre-purchased by CRC. The winning Mechanical contractor will carry the supply and installation of radiant panels and remaining heating infrastructure including gas piping and thermal insulation
- 1.15 Please provide equipment schedule for exhaust fan F-3 on First Floor.
CRC are working with CIMA to acquire this information, CRC will pre-purchase the exhaust fan directly.
- 1.16 Please provide shop drawings of the pre-purchased air handling unit.
Please see attached shop drawings as requested.
- 1.17 Who is supplying and installation concrete housekeeping pads for the condensers on the roof and at the ground level?
See 1.4-1.10 above
- 1.18 Who is providing the seismic engineering?
See 1.4-1.10 above



Communications
Research Centre
Canada

An Agency of
Industry Canada

Centre de recherches
sur les communications
Canada

Un organisme
d'Industrie Canada

- 1.19 Do we have to carry the roofing and flashing for this project?
Yes, the winning contractor responsible for roofing and flashing
- 1.20 Do we have to carry the cutting, coring and patching for this project? If so are we responsible for the scanning of roof and floor
Yes, the winning contractor is responsible for cutting coring and all scanning of roof and floor
- 1.21 Are we responsible to cut and patch the exterior wall for exhaust fan F-1
Yes
- 1.22 Who is supplying and installing the piping and connecting to all the radiant panels?
The winning Mechanical contractor.
- 1.23 Who is carrying the gas piping?
The winning Mechanical contractor.
- 1.24 Who is carrying the water balancing?
CRC is contracting the air and water balancing directly. Remove from tender process
- 1.25 Who is providing the start-up and the first year warranty of the pre-purchased rooftop unit?
The winning mechanical will be responsible for start-up and warranty of new rooftop unit
- 1.26 Condensate drain piping for split system is not shown on drawings? Please clarify piping and who is supplying and installing piping?
See 1.4-1.10 above

Enquiries must be in writing and received no later than January 10, 2017 to allow sufficient time to provide a response. Enquiries received after that time will not be answered prior to the ITT closing date.

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS OF THE SUBJECT ITT REMAIN UNCHANGED AND IN EFFECT

Le but de cet addenda #3 ci-dessous du présent règlement est de fournir des réponses aux questions soulevées et de confirmer certains ajouts / modifications / toutes les informations qui font partie de AO référencé ci-dessus.

Les modifications et ajouts ci-après aux documents d'appel d'offres entrent en vigueur immédiatement. Le présent addenda sera intégré aux documents contractuels.

- 1.11 L'entrepreneur est responsable de la fourniture et de l'enlèvement de tous les conteneurs à déchets.
- 1.12 Respecter la version papier du devis.
- 1.13 Retirer le plan (note de plan M302 : 12) du processus d'appel d'offres.
- 1.14 Retirer le plan (note de plan M302 : 13) du processus d'appel d'offres.



Communications
Research Centre
Canada

An Agency of
Industry Canada

Centre de recherches
sur les communications
Canada

Un organisme
d'Industrie Canada

- 1.15 Retirer le plan (note de plan M302 : 14) du processus d'appel d'offres.
- 1.16 Retirer le plan (note de plan M303 : 15) du processus d'appel d'offres.
- 1.17 Retirer le plan (note de plan M304 : 11) du processus d'appel d'offres.
- 1.18 Retirer le plan (note de plan M304 : 12) du processus d'appel d'offres.
- 1.19 Retirer le plan (note de plan M304 : 13) du processus d'appel d'offres.
- 1.20 Veuillez confirmer si l'isolant de type C-2 convient aux endroits dissimulés.
Il convient de noter que la fourniture et l'installation de l'isolant de tuyaux ne sont pas visées par les travaux. Le CRC dispose d'un contrat direct à cette fin. Veuillez retirer l'isolant thermique du processus d'appel d'offres.
- 1.12 Est-il possible d'obtenir une copie de la feuille d'inscription obligatoire des entrepreneurs pour ce projet?
Non, nous ne fournissons pas les listes de soumissionnaires aux entrepreneurs.
- 1.13 Qui doit assumer les coûts liés aux travaux de contrôles dans le cadre cet appel d'offres?
L'entreprise en mécanique retenue disposera du matériel Honeywell.
- 1.14 Le système de CVC ou de plomberie comprend-il la partie des travaux liés au chauffage?
CRC a déjà acheté l'appareil de traitement d'air. L'entrepreneur en mécanique retenu devra assurer la fourniture et l'installation des panneaux radiants et du reste de l'infrastructure de chauffage, y compris la tuyauterie pour le gaz et l'isolant thermique.
- 1.15 Veuillez fournir la nomenclature des biens d'équipement pour le ventilateur d'extraction F-3 du premier étage.
Le CRC collabore avec la CIMA pour obtenir l'information en question; il achètera à l'avance le ventilateur d'extraction.
- 1.19 Veuillez fournir les dessins d'atelier de l'appareil de traitement d'air acheté à l'avance.
Se reporter aux dessins d'atelier ci-joint.
- 1.20 Qui est responsable de la fourniture et de l'installation des socles de montage en béton pour les condenseurs installés sur le toit et au rez-de-chaussée?
Se reporter au point 1.4-1.10 ci-dessus.
- 1.21 Qui fournit les services de génie parasismique?
Se reporter au point 1.4-1.10 ci-dessus.
- 1.19 Sommes-nous responsables des travaux liés à la couverture et aux solins dans le cadre du projet?
Oui, l'entrepreneur retenu sera responsable de la couverture et des solins.
- 1.20 Sommes-nous responsables des travaux de découpe, de perçage et d'obturation dans le cadre du projet? Si c'est le cas, devrons-nous vérifier la toiture et le plancher?
Oui, l'entrepreneur retenu devra faire des travaux de découpe, de perçage et de vérification de la toiture et du plancher.
- 1.21 Sommes-nous responsables des travaux de découpe et de réparation du mur extérieur relativement au ventilateur d'extraction F-1?
Oui.
- 1.22 Qui sera responsable de la fourniture et de l'installation de la tuyauterie et du raccordement à chacun des panneaux radiants?
L'entrepreneur en mécanique retenu.



Communications
Research Centre
Canada

An Agency of
Industry Canada

Centre de recherches
sur les communications
Canada

Un organisme
d'Industrie Canada

- 1.23 Qui sera responsable de la tuyauterie pour le gaz?
L'entrepreneur en mécanique retenu.
- 1.24 Qui sera responsable de l'équilibrage du débit d'eau?
Le CRC fait appel à un entrepreneur qui s'occupe de l'équilibrage du débit d'air et d'eau. À retirer du processus d'appel d'offres.
- 1.25 Qui s'occupera de la mise en marche de l'appareil de toiture acheté à l'avance et de la garantie de première année?
L'entrepreneur en mécanique retenu sera responsable de la mise en marche et de la garantie du nouvel appareil de toiture.
- 1.26 Les plans n'indiquent pas la tuyauterie d'évacuation des condensats des unités blocs.
Veuillez fournir des précisions sur la tuyauterie et indiquer qui est responsable de la fourniture et de l'installation.
Se reporter au point 1.4-1.10 ci-dessus.

Les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit et reçues au plus tard le 10 janvier 2017 afin que nous ayions suffisamment de temps pour y répondre. Les demandes de renseignements reçues après cette date ne seront pas traitées avant la date de clôture de l'appel d'offres.

Si vous avez d'autres questions, veuillez communiquer avec Anne Nino, à l'adresse anne.nino@canada.ca.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE L'OBJET AO DEMEURENT INCHANGÉES ET EN VIGUEUR

Regards,

Anne Nino

Manager Procurement and Contracting, Communications Research Centre Canada
Industry Canada | Government of Canada
3701 Carling Avenue | Building 2D | Room 138 | Ottawa, ON K2H 8S2
Anne.Nino@canada.ca | Tel: 613-998-1922

Gestionnaire Service des approvisionnements et des contrats, Centre de recherches sur les communications Canada
Industrie Canada | Gouvernement du Canada
3701 Carling Avenue | Immeuble 2D | pièce 138 | Ottawa, ON K2H 8S2
Anne.Nino@canada.ca | Tél: 613-998-1922